LE NUMERO : 25 CENTIMES

LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION
LILLE, 188, Rue de Paris
PARIS, 43, Bd Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

L'Egalité de Roubaix-Tourcoing

SAMEDI 10 JANVIER 1931

BUREAUX :
ROUBAIX | Téléph. 9-51
45, rue de la Gare, 45
TOURCOING | Téléph. 9-85
3, rue Fidelle Lehoucq

Directeur : Eug. GUILLAUME

L'HOMME QUI A FAIT PLUS DE 14 FOIS LE TOUR DE LA TERRE SANS BOUGER DE SA CONTRÉE

C'est « Victor Bomin, le marchand de pipes d'Onnaing », qui a parcouru 593.000 kilomètres

Dans la célèbre et populaire opérette de Robert Planquette, le marquis de Corneville chante, en bombant le torse : « J'ai fait trois fois le tour du monde ». Dans sa petite maisonnette de LEFOREST, *le père « Victor Bomin » peut, lui aussi, chanter sur le même air : « J'ai fait quatorze fois le tour du monde... et je n'en suis pas plus fier pour cela ».*

Depuis 65 ans, en effet, et bien qu'âgé de 94 ans, M. François-Joseph Dumont, alias « Victor Bomin, le marchand de pipes d'Onnaing », s'en va, par tous les temps, faire sa traditionnelle tournée de 30 à 50 kilomètres à travers l'arrondissement de Douai. Qu'il pleuve, qu'il vente, qu'il neige ou qu'il fasse une chaleur tropicale, légèrement courbé sous le poids de la marchandise transportée, Victor Bomin, un panier de pipes à chaque bras, ne veut pas perdre l'habitude d'aller, régulièrement et fidèlement visiter ses nombreux clients, qui sont tous ses amis.

Quatorze fois le tour de la terre !

Mais, demandions-nous à ce brave homme que nous avions rencontré un jour récent sur la route de Thumeries, vous êtes-vous ainsi rendu compte du chiffre extraordinaire qu'on obtient, si, en considérant une moyenne journalière de marche de 25 kilomètres, on fait le calcul sur vos 65 années de travail ? Savez-vous que vous avez fait une randonnée de 593.000 kilomètres, soit quatorze fois le tour de la terre ?

— C'est possible répondit le « père Victor », mais, en tout cas, je n'ai jamais voyagé bien loin d'Onnaing !

Des routes et sentiers de WAZIERS, SIN-LE-NOBLE, CUINCY, BERSÉE, THUMÉRIES, MONS-EN-PEVÈLE, PONT-A-MARCQ, rien ne lui est inconnu et jamais, nous dit-il, ces longs parcours ne lui ont paru monotones. « Et à force de passer sur les mêmes routes, dit-il, on se crée des relations, de bons amis. Car voyez-vous, ajoutait-il, j'ai toujours beaucoup aimé dans la vie. J'aime la nature avec ses terres, ses sentiers et ses vieux chemins ; j'aime le travail, l'activité et cette existence vagabonde. Une paire de solides chaussures aux pieds, une veste bien chaude, une pèlerine assez large pour garantir mes pipes ; c'est suffisant pour assurer mon bonheur et faire peu de cas du temps ; quand l'heure sonne, je pars. J'ai beaucoup aimé, vous disais-je et je suis aimé partout où je passe. C'est exact. J'ai des amis... et des amies dans tous les coins de la région ».

Sa vie

D'une humeur égale, très gai, farceur à l'occasion, « Victor Bomin » (pardon, M. François-Joseph Dumont), que nous tenions à

M. François-Joseph DUMONT, dit « Victor Bomin de Leforest ». (Ph. Lepaulw, Leforest).

féliciter tout particulièrement pour ses 94 ans si jeunes et pour son caractère aimable, nous dit ensuite ce que fut sa longue carrière toute de travail, d'affection et de dévouement.

Né à SIN-LE-NOBLE en 1837, il fut réformé parce que « trop maigre », quand survint la campagne d'Italie. A la mine, à la pennerie de M. Royaux au chemin de fer, on le vit s'occuper tour à tour. Mais cette vie sédentaire ne répondait pas à son besoin d'activité. C'est alors — il y 65 ans de cela — qu'il fut nommé « dépositaire » pour l'arrondissement de Douai des pipes « Scoufflaire d'Onnaing ». Peu de temps après, la guerre de 1870-1871 éclatait. La tempête passée, « Victor Bomin », accompagné de son épouse, reprenait la tâche interrompue et, en voiture, s'en allait offrir ses longues et courtes queues » bien ébénisiées.

Deux fois, au cours de ses longues randonnées journalières, il fut attaqué, mais les bandits avaient à faire à un « rouillard ». Les deux fois il les mit en fuite en les menaçant « à bout portant » d'un tuyau de pipe...

La guerre de 1914 survint. Le colporteur, durant les premières années continua à rouler. Très tôt le matin, conduit par sa fidèle « Sophie », que les Allemands ne tardèrent pas à réquisitionner. La séparation fut cruelle, certes, mais que voulez-vous qu'il fît si ce n'est qu'se venger. Et il se vengea. Tout ce qu'il pouvait voler à l'ennemi occupant était volé : des objets de toutes sortes, des ballots de cuir, voire même une vache furent soustraits par lui et mis en lieu sûr. Que lui importaient les menaces réitérées des policiers allemands qui ne pouvaient sérieusement que le soupçonner. Il faisait lui aussi la guerre... à sa façon.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

UN ANGOISSANT ROMAN D'AMOUR ET D'AVENTURES

Attention ! C'est demain, dimanche, que commencera notre nouveau roman : « LES YEUX DE RUBIS ». C'est le plus angoissant roman d'amour et d'aventures que nous ayons jamais publié.

UN VEILLEUR DE NUIT ASSASSINÉ

La victime, Alexis MOY, photographié en haut, lorsqu'il était directeur d'agence immobilière à Saint-Malo, et en bas, il y a quelques mois, au moment de son arrestation pour vagabondage. (W.W.Ph.).

Au rez-de-chaussée d'un immeuble en construction, 8, rue Ernest-Renan, à Issy-les-Moulineaux, le veilleur de nuit Alexis Moy, né le 23 septembre 1888, engagé le veille, a été trouvé assassiné dans le pièce servant de vestiaire aux ouvriers. Les enquêteurs pensent que le crime a été commis par des cambrioleurs. Des recherches vont être entreprises dans Paris et les environs, mais il est à craindre que la tâche des policiers, qui ne possèdent aucun indice permettant d'orienter leur enquête, ne soit très ardue. La victime, qui fut directeur d'une agence immobilière et eut, jadis, une certaine fortune, connut maints revers qui firent de lui un homme déchu.

LES CONGÉS PAYÉS DES OUVRIERS MINEURS

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)

Une délégation représentant les ouvriers mineurs des départements du Nord et du Pas-de-Calais, s'est rendue hier matin à Paris, où elle a été reçue successivement par MM. Daladier, ministre des Travaux Publics et Grinda, ministre du Travail.

La délégation conduite par **MM. Alfred Maes, François Lefebvre et Louart, députés, comprenait MM. Quintin et Legay, pour la Nord; Maitly, Coins et Leroy, pour le Pas-de-Calais; Rossi et Moreau pour Anzin.**

La délégation a fait part aux ministres des conditions dans lesquelles s'étaient poursuivis les pourparlers engagés entre les représentants des mineurs et ceux des Compagnies minières au sujet de la question des congés payés.

Elle a indiqué comment avait été accueillie la convention dans les milieux ouvriers et a exposé, particulièrement à M. Daladier, les modifications ou, plus exactement, les précisions que les ouvriers mineurs voudraient voir figurer dans l'accord intervenu.

Ces précisions concernent notamment : le nombre des jours de maladie, les avantages des ouvriers du fond qu'ils voudraient voir étendre aux ouvriers des usines insalubres et l'application, large, pendant la première année, des textes ratifiés.

Les délégués ont indiqué aux ministres qu'ils comptaient se rencontrer prochainement avec les représentants des compagnies minières pour mettre toutes ces questions au point.

Les ministres leur ont promis de seconder leurs efforts.

POUR LA TRENTE ET UNIÈME FOIS UN DOUAISIEN SE PRÊTE GÉNÉREUSEMENT A LA TRANSFUSION DU SANG

Voici un peu plus d'un an, au mois d'octobre 1929, la ville de Douai faisait bénéficier M. Henri Verdière, employé à l'Hôtel-Dieu de la Cité, d'un prix provenant des legs Pierre Dubois, destiné à récompenser les actes de dévouement. M. Verdière se voyait décerner en outre un diplôme et une médaille.

Le bénéficiaire avait grandement mérité cette récompense. A vingt-quatre reprises, en l'espace de quelques années il avait donné son sang à des malades ou blessés à toute extrémité.

Depuis cette époque, M. Verdière, vigoureux jeune homme de 30 ans robuste et sain, n'a point cessé de faire don aux infortunés en danger de mort de son sang généreux.

Il en est à son dix-huitième et sa trente et unième transfusion. Et son courageux dévouement, son abnégation, peut-on dire, à la délicate opération à laquelle il se prête ainsi n'est pas exempte de danger pour lui — a permis à une bonne vingtaine de malades de recouvrer la santé.

Du sacrifice qu'il accomplit chaque fois, qu'il a accompli tant de fois, le courageux jeune homme ne tire point vanité : sa modestie est grande et ce n'est point lui qui s'a fait part de l'admirable record qui est le sien.

Cependant, un prix de 200 fr., une médaille et un diplôme ne sont point récompenses suffisantes pour sanctionner de tels actes.

En haut lieu on l'a bien compris puisque M. Henri Verdière vient d'être proposé pour la croix de chevalier de la Légion d'Honneur.

Voilà, n'est-il pas vrai, une croix qui sera bien placée. — R. J.

ÉCHEC DES NÉGOCIATIONS DANS LES MINES DU PAYS DE GALLES

Les négociations entre les représentants des mineurs et des propriétaires de charbonnages au sujet de la crise minière de la Galles du Sud ont échoué.

LES SCANDALES POLITICO-FINANCIERS

LA COMMISSION D'ENQUÊTE A ENTENDU HIER M. DANIEL-VINCENT

La Commission parlementaire d'enquête, réunie hier matin, a pris connaissance des travaux de ses sous-commissions, la veille au ministère des Finances et à la banque Oustric. Le président a ensuite donné lecture d'une lettre de M. Moret, relative à la signature du document qui notifiait à la banque Oustric la cotation des actions « S. N. I. A. Viscosa ».

Nouvelles découvertes faites à la banque Oustric

D'après les renseignements donnés par les commissaires à leur sortie du Palais-Bourbon, les choses se seraient passées ainsi :

Au début, la Commission a été informée des dernières découvertes faites par sa sous-commission à la banque Oustric. Celle-ci a trouvé un compte au nom de M. G..., fonctionnaire au service du mouvement des fonds au ministère des Finances.

D'autre part, elle aurait constaté que parmi **les employés de la banque Oustric figurait le gendre de M. Jean Durand**, sénateur, ancien ministre de l'intérieur. Un commissaire assurait que celui-ci était également propriétaire de l'« Echo du Sol » qu'un **bon de caisse de 80.000 francs avait rétribué.**

La Commission a repris ensuite la discussion engagée la veille sur le communiqué de M. Germain-Martin, ministre des Finances, relativement aux interventions parlementaires, en faveur de l'introduction sur le marché de certaines valeurs étrangères. Plusieurs commissaires proposèrent d'élaborer le texte d'une réponse adressée à la presse, au communiqué ministériel, mais certaines objections ont été faites, qu'il n'était pas opportun d'engager une polémique avec le ministre.

L'audition de M. Daniel-Vincent

Puis **M. Daniel-Vincent**, ancien ministre du Commerce fut entendu. Il déclara que c'est seulement le 19 juin 1926 qu'il avait connu le dossier de la demande d'introduction de la S. N. A. Viscosa. C'est M. Charmeil qui le lui communiqua. Il s'agissait de déterminer l'intérêt qui pourrait résulter pour le pays, de la réalisation d'une entente franco-italienne des industries de la soie artificielle. C'est à ce point de vue que se sont placés les services en cause et c'est pourquoi des engagements, en vue de la réalisation de cette entente, avaient été soumis par le banquier Oustric et que les services intéressés ont donné en partie, du moins, leur approbation.

M. DANIEL-VINCENT

« Ai-je bien fait ? » a ajouté M. Daniel-Vincent. Je persiste à le croire sûr, et j'avais refusé, j'ai le sentiment qu'on se serait passé de moi ou bien peut-être aurai-je consenti devant des pressions extérieures. »

M. Buyat interrompit alors le témoin pour demander ce qu'il entendait par pressions extérieures et s'il ne pensait pas qu'il était du devoir d'un ministre de résister à ces pressions.

Le témoin précisa qu'il avait connu, comme les commissaires eux-mêmes, l'existence de ces pressions, à l'occasion des travaux de la Commission d'enquête.

M. Daniel-Vincent ajouta que la décision du ministère des Finances, relative à la cotation de la S. N. I. A. Viscosa n'avait pas été portée officiellement à sa connaissance et qu'il ne l'apprit que longtemps après. Il a rappelé que M. Serruys, dans sa déposition, avait indiqué que le rapport du ministère du Commerce constituait une fin de non-recevoir.

M. Daniel-Vincent s'est refusé à prendre avantage de cette déclaration, en alléguant que ce rapport permettait une tentative d'ouverture de négociations, à condition que toutes les précautions fussent prises et que tous les renseignements fussent donnés. Il s'est étonné que le directeur du mouvement des fonds n'insistât pas pour savoir si les renseignements avaient été fournis. M. Marin lui demandant pourquoi il existait des cloisons étanches entre les départements ministériels, M. Daniel-Vincent répondit :

« Cette question me dépasse singulièrement. »

Le sénateur du Nord a affirmé que M. Raoul Péret ne l'avait jamais entretenu de la S.N.I.A. Viscosa.

Interrogé sur les réserves formelles du rapport Bonnefon-Craponne, et sur les circonstances qui empêchèrent ses services d'en tenir compte, M. Daniel-Vincent a répondu qu'il avait bien connu ce rapport, mais l'avait estimé moins défavorable qu'il est apparu par la suite.

« Ayant eu, par la suite, de meilleurs renseignements, j'ai pris mes responsabilités, dit-il, j'ai cru devoir envoyer un rapport objectif, tenant compte de tous les renseignements recueillis. »

Ce que dit M. Charmeil

M. Charmeil, directeur au ministère du Commerce, a été ensuite entendu. Il a commencé d'abord par lire un long mémoire que le président interrompit, en lui faisant remarquer qu'il était préférable de répondre spontanément aux questions orales qu'on allait lui poser. La plupart de celles-ci se ramenèrent à une seule :

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

M. J. LENTZ, LE DOYEN DES LOCATAIRES

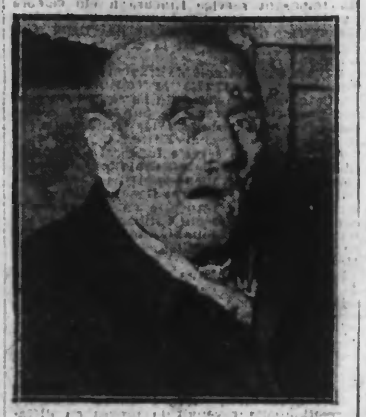

Dans un vieil immeuble de la rue des Douets, près de la place Voltaire à Paris, habite depuis 1863, le doyen des locataires, M. Joseph Lentz qui, avec la nouvelle année, peut célébrer la centième de sa vie. M. Lentz est né, en effet, en 1831, à Forbach qu'il quitta à l'âge de douze ans pour se fixer à Paris... et n'en plus bouger. Le centenaire, qui jouit encore d'une excellente santé et d'une grande vigueur, est fier de parler de ses fils — « les jeunes », comme il les appelle — âgés respectivement de 74, 72 et 69 printemps.

On voit ici M. Joseph Lentz, le doyen des locataires. (W.W.Ph.).

APRÈS LE TRAGIQUE ACCIDENT DE CHENAILLET

Les corps des six victimes de l'avalanche de Chenaillet, installés sur des traîneaux de montagne que les habitants avaient fait monter jusqu'au col, ont été conduits à la chapelle Saint-Roch, située sur le mont Genèvre, où ils ont été veillés toute la nuit par des parents et par des habitants de la commune.

Les cercueils devaient arriver à mont Genèvre hier, mais aucun artisan de la région n'était aménagé pour les confectionner. C'est donc ce soir seulement qu'ils pourront être descendus à Briançon.

Les corps de MM. Bousquet et Pattet seront dirigés sur Paris, *veux de M. Wibaux et de ses deux fils, sur Roubaix*, où, selon toutes probabilités, ils arriveront dimanche. Les funérailles sont projetées pour lundi, à 10 h. ou 10 h. 30, et auront lieu à l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix.

Les quatre victimes de l'avalanche des Frettes sont maintenant retrouvées

On a ramené hier soir à Chambéry les corps des deux autres skieurs, MM. Zicher et Hamel, qui avaient été ensevelis samedi dernier au col des Frettes. Les corps des quatre autres victimes de l'avalanche vont être ramenés à Paris.

LA RÉCEPTION A LILLE DU COLONEL PICOT

La Fédération du Nord de la France des associations de mutilés, réformés, veuves, etc., et la Fédération des anciens combattants du Nord nous communiquent :

« M. le colonel Picot, député, ancien ministre, président de l'association nationale des « Gueules Cassées », viendra à Lille dimanche prochain, pour présider le gala de boxe organisé au profit de son association par l'Académie de Roubaix.

« A cette occasion, le comité interfédéral insiste d'une façon toute particulière auprès des associations de mutilés et d'anciens combattants pour qu'elles rehaussent, par leur présence, la réception qui sera faite à leur glorieux camarade, dès son arrivée à Lille à onze heures au train venant de Paris.

« Les fédérations de mutilés et d'anciens combattants du Nord sont heureuses d'apporter à leurs camarades les plus éprouvés de la guerre, l'appui de leur sympathie à l'égard de leur vénéré président.

« L'étendard de la fédération prendra part au cortège et les drapeaux des associations se grouperont autour de lui. Des délégations aussi importantes que possible se joindront aux « Gueules Cassées » du Nord et se rendront avec eux au monument aux morts, par la rue Faidherbe, le place du Théâtre, la Grande-Place, la rue Nationale et la rue Jean-Roisin. La dislocation aura lieu ensuite sur la Grande-Place, le colonel Picot étant appelé ensuite à assister à la pesée des boxeurs.

« Le gala de boxe aura lieu à 4 h. 30, et les camarades des « Gueules Cassées » y assisteront en grand nombre. » **(Lire en chronique « Sports » le détail de ce gala de boxe.)**

39 REBELLES TUÉS AUX INDES

La police militaire a découvert 39 cadavres de rebelles qui ont été tués au cours de la rencontre qui a eu lieu le 7 janvier au Sud-Ouest de Dodaye, dans le district de Pyapon. Les rebelles ont été encerclés dans une forêt où ils s'étaient réfugiés

GRÈVES DE MINEURS DANS LA RUHR

En raison des réductions de salaire dont il est actuellement question dans les compagnies minières de la Ruhr, le plus important centre d'extraction d'Allemagne, une grève s'est déclarée, à laquelle participe la presque totalité des mineurs de l'endroit. D'importantes manifestations ont eu lieu partout. L'entrée des puits fut être gardée par des brigades spéciales de police, les grévistes s'y livrant à des manifestations dangereuses. Le commerce de charbon sur le Rhin souffrit considérablement de cet état de choses, une grande partie des chalands chargés de charbon ayant été immobilisés. On voit ici des « soldats » gardant l'entrée de la mine « Neumühl ». (W.W.Ph.).

LA SCÈNE SANGLANTE DE LA CLINIQUE D'ESQUERMES - LILLE

Notre interview avec le professeur Lambret. - M. Coudert, le père de Mme Leplat, est à Amiens - Notre enquête à Hem

Nous avons suivi les péripéties de la sanglante tragédie de la clinique d'Esquermes avec une attention d'autant plus soutenue que le drame revêt un caractère spécial de mystère qui va croissant au fur et à mesure que notre enquête se développe. Ce mystère est tout entier contenu dans la vie passée des époux Leplat.

Nous l'avons encore poursuivie aujourd'hui à Hem, activement, minutieusement, objectivement, impartialement.

Nous recueillons tout ce qui nous paraît sérieux et de nature à déterminer tant la cause exacte du geste de Mme Leplat, que les circonstances qui l'ont provoqué et que le degré de responsabilité de la meurtrière.

Nous ne négligeons pas davantage les renseignements que nous pouvons obtenir à Lille et nous avons eu l'agréable plaisir d'interviewer M. le professeur Lambret, qui nous a fait d'intéressantes déclarations.

M. Coudert, père ayant donné de ses nouvelles, l'instruction pourra peut-être avancer d'un grand pas.

Le retour de Mme Leplat en prison

Nous avons relaté dans tous ses détails le transfert provisoire à l'Hôpital Saint-Sauveur de Mme Leplat, qui était soignée à l'infirmerie de la prison.

Elle arriva à l'hôpital à 18 heures, hier soir. A 19 h. 30, M. le professeur Lambret lui-même, a en quelques secondes remis à sa position normale, non pas le bras, mais l'épaule, car c'est la rotule de l'épaule droite de Mme Leplat qui était déplacée par suite de la courte lutte au cours de laquelle M. le professeur Raviart ou le concierge de la clinique (on ne sait au juste), lui ont démis l'épaule pour la désarmer.

A 20 heures, Mme Leplat quittait l'Hôpital Saint-Sauveur pour se rendre à nouveau à la maison d'arrêt, qui sera pour longtemps son domicile.

Le voyage s'est effectué sans incident et Mme Leplat paraît ne plus souffrir, ce qui diminue la note aiguë de ses continuelles lamentations.

Ce que nous dit M. le professeur Lambret

Nous avons rendu visite à l'éminent professeur Lambret hier à midi. Le docteur a bien voulu nous entretenir de l'état de santé de son malheureux confrère, M. Raviart.

— M. le Docteur Raviart va bien. Malheureusement sa température est toujours au-dessus de la normale. Il n'a pas dormi cette nuit et ce matin il est très affaissé. Il a refusé toute visite ce matin.

M. le Professeur LAMBRET, qui soigne le docteur Raviart et qui a remis le bras démis de Mme Leplat.

A notre question sur ses blessures, le distingué professeur nous a dit :

— Une balle a pénétré dans le thorax par le côté gauche ; elle n'a rien déchiré, ni rien cassé et c'est providentiel. Celle qui est dans le rein est seule inquiétante. Je pense cependant que je n'aurai pas à lui enlever le rein. Sa main gauche est traversée depuis le poignet jusqu'à la base du doigt majeur. La blessure du bras n'est aucunement grave.

J'ai remis hier soir l'épaule de Mme Leplat. Elle n'a pas dit mot. M. Raviart ayant appris sa présence à l'hôpital en était très affecté et contrarié. Il a même dit : C'est un manque de tact ! Demain je vais à Paris, mais M. Bizart mon assistant, me remplacera. Le moral de M. Reviart est toujours bon. En somme tout va pour le mieux, conclut M. le Professeur Lambret en me reconduisant.

Des nouvelles de M. Coudert, père de Mme Leplat

Nous avons émis toutes sortes d'hypothèses sur le sort de M. Coudert qui avait accompagné sa fille chez le docteur Leplat.

Il s'était sauvé dès les premières balles tirées par sa fille sur M. Raviart.

La Sûreté cherchait en vain sa trace. On sait maintenant ce qu'il est devenu. Il s'est dirigé tranquillement vers la gare et s'est rendu à Amiens où habite une autre de ses filles mariée à un fonctionnaire de cette ville.

C'est par les journaux qu'il a appris qu'on le recherchait et le vieillard s'est aussitôt spontanément présenté au Parquet d'Amiens.

Il a en outre écrit à M. Bornay, Procureur de la République la lettre suivante :

« J'apprends qu'on me recherche. Je suis le père de Mme Leplat et le suis chez ma fille à Amiens. Je me tiens à votre disposition pour tous renseignements utiles et je vous prie de prendre note de mon adresse : Philippe Coudert, 52, rue de Vignacourt, Amiens. Veuillez agréer, etc... »

M. le Procureur a transmis cette lettre à M. Glorian qui convoquera le père de Mme Leplat à son cabinet.

Il sera dès lors possible de connaître les faits exacts qui se sont produits au moment du drame.

Le troisième personnage (?)

C'est sans doute à tort qu'on parle d'un troisième personnage. Nous ne pensons qu'il existe. Nous en voulons pour preuve ce que nous dit la bonne de M. Raviart qui introduisit auprès de son patron Mme Leplat et son père. Il est, possible de supposer qu'ils ont demandé à un passant l'adresse du Professeur et que celui-ci les a accompagnés jusqu'à la porte où il peut avoir dit : Allez-y n'ayez pas peur !

(Lire en 3e page : NOTRE ENQUÊTE A HEM)

UN PAUVRE DÉMENT DISPARU A MAZINGARBE

Le nommé Lucas Romualdo, sujet espagnol, 43 ans, manœuvre atteint d'aliénation mentale a disparu de son domicile, cité Marenta, 47, à Mazingarbe, depuis le 6 janvier après-midi. Il a été vu se dirigeant vers Noyelles-les-Vermelles, à 15 h. 30. Voici son signalement : taille 1 m. 50, maigre, teint bis, cheveux et petite moustache bruns, coiffé d'une casquette noire, vêtu d'un veston bleu et d'un pantalon de toile bleue, chausse de souliers noirs, porte une chemise violette, parle français avec un fort accent étranger.

En cas de découverte, prière de bien vouloir aviser le Commissaire de police de Mazingarbe.

DEVANT LE CERCUEIL DU MARÉCHAL JOFFRE LE DÉFILÉ CONTINUE

Le pieux pèlerinage a repris hier vendredi, dans la chapelle des Invalides, et se poursuivra jusqu'à dimanche

La dépouille mortelle du grand soldat reposant à la Chapelle de Saint-Louis des Invalides en attendant son transfert à Louveciennes et devant laquelle les Parisiens continuent à défiler par milliers. (W.W.Ph.).

A l'issue des obsèques nationales du maréchal Joffre, le ministre d'Egypte à Paris, s'est rendu aux Invalides où il a été reçu par le général Gourand, gouverneur militaire de Paris. Au nom de son souverain, Fakry pacha a déposé une palme en bronze doré dans la chapelle ardente où repose le héros de la Marne.

L'hommage de Paris au grand chef disparu ne se ralentit pas. Le pieux pèlerinage des Français reconnaissants à la chapelle des Invalides, où, comme on le sait, le cercueil du maréchal a été placé dans le caveau funéraire situé à gauche du chœur et aménagé en chambre ardente.

Le public sera admis à continuer son pieux pèlerinage jusqu'à dimanche, jour où aura lieu la descente du cercueil au caveau provisoire.

De là, dans quelque temps, le corps sera transporté comme nous l'avons annoncé, à Louveciennes.

En témoignage de reconnaissance

M. Jean-Maurice Adam (U.R.D.) a déposé une proposition de loi stipulant à son article premier que « Le maréchal Joffre a bien mérité de la Patrie », et à son article 2 que « ce texte sera gravé pour demeurer permanent dans toutes les mairies et dans toutes les écoles de la République ».

M. Adam indique dans son exposé des motifs, qu'un semblable témoignage de reconnaissance, identique à celui qui a été exprimé par la loi du 19 novembre 1918 aux armées, au gouvernement de la République, au président Clemenceau et au maréchal Foch, « ne peut pas ne pas être rendu au vainqueur de la Marne. »

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

ON ESPÈRE SAUVER LE GÉNÉRAL BERTHELOT

Ainsi qu'on le sait, ces jours derniers, le général Henri Berthelot avait dû quitter son domicile pour être hospitalisé dans une clinique, 60, rue Violet, où il est soigné par les docteurs Lavenant et Raphael. Son état s'étant subitement aggravé, il a été nécessaire de recourir à une opération chirurgicale, c'est-à-dire l'amputation de la cuisse à la partie inférieure. L'opération a été bien supportée et l'état général du malade s'est légèrement amélioré, bien qu'il demeure toujours grave. De nombreuses personnalités sont venues prendre des nouvelles du général Berthelot, que représente notre photographie.

Le général BERTHELOT. (W.W.Ph.).

D'autre part, le bulletin de santé suivant a été communiqué hier matin à la clinique :

Température : 37°8. Etat satisfaisant au point de vue chirurgical. Double foyer pulmonaire stationnaire. Etat cérébral périodiquement réservé. — Signé : Lavenant, docteur Raphaël.

Le malade était déjà fortement grippé lorsqu'il entra à la clinique. Il toussait beaucoup et sa température dépassait quotidiennement 40°. L'amputation fut de ce fait retardée autant qu'il fut possible. Le double foyer pneumonique s'est un peu amélioré depuis quelques jours. La température est moindre que ces jours derniers, où elle atteignait 39°5 les matins au réveil. L'état du malade reste toutefois très critique, mais la robuste constitution du général, qui est âgé de 63 ans, laisse bien des espoirs.